

Janvier 2010

**ENTRAIDE  
UNIVERSITAIRE**



# **Projet d'Établissement** **Service d'Accompagnement** **A la Vie Sociale**

E.U. S.A.V.S. de VILLENEUVE-LA-GARENNE

36, avenue Georges Pompidou

92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

☎ : 01.47.99.23.55 - Fax : 01.47.94.68.49

Courriel : [villeneuve@eu-asso.fr](mailto:villeneuve@eu-asso.fr)

## **INTRODUCTION**

### **I/ CHAMPS D'INTERVENTION, PUBLIC CONCERNE ET ORIGINE DES USAGERS**

Champs d'intervention  
Public concerné et origine des Usagers  
Admission

### **II/ LE PERSONNEL**

### **III/ LES LOCAUX**

### **IV/ LES OBJECTIFS GLOBAUX**

### **V/ LES OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- A) Les objectifs éducatifs et d'animation
- B) Les objectifs professionnels
- C) Les objectifs thérapeutiques

### **VI/ LES ACTIONS DU SAVS**

### **VII/ LES DIFFERENTES REUNIONS**

### **VII/ LES ACTIVITES**

### **IX/ LE SERVICE SOCIO-EDUCATIF**

### **X/ LE TRAVAIL EN PARTENARIAT**

### **XI/ LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

### **XII/ CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

### **XIII/ PREVENTION DE LA MALTRAITANCE**

## **CONCLUSION**

## **ANNEXES**

**Organigramme**  
**Fiche d'activité**

# PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) de Villeneuve la garenne est un Etablissement d'Accueil et d'Hébergement pour Adultes en situation de handicap de l'Association Entraide Universitaire.

Ce service fait partie intégrante de la structure du Foyer d'hébergement et du CITL du complexe de Villeneuve-la-Garenne.

Pour interroger les pratiques, pour repositionner les activités de ce service dans le cadre de l'Association Entraide Universitaire, une réflexion a été engagée au cours de plusieurs séances de travail avec l'ensemble de l'équipe.

Une synthèse de ces écrits a été réalisée. Une relecture commune a permis à chaque membre de l'équipe de proposer des ajustements. Ce projet a été présenté au Conseil de la Vie Sociale.

## INTRODUCTION

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) est géré par l'association Entraide universitaire.

Le Projet d'Etablissement s'inscrit dans le cadre du Projet Associatif global de l'entraide universitaire.

*« L'Entraide Universitaire est une alliance d'hommes et de femmes qui ont en commun leur croyance dans la perfectibilité de l'homme et, en particulier, de celui qui souffre de et par sa différence » (extrait des valeurs de l'Entraide Universitaire).*

L'Entraide Universitaire se réfère aux grandes valeurs humanistes définies dans le cadre international et national dans la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen", la "Convention des Droits de l'Enfant", les lois contre les exclusions, sur l'assistance éducative, les droits des malades, l'orientation de la personne en situation de handicap.

Elle combat pour l'accès réel de toutes et tous aux valeurs fondatrices de la République Française : Liberté, Égalité, Fraternité.

L'Entraide universitaire :

- place la laïcité comme valeur fondamentale du caractère universel et positif de la différence,
- place l'Homme au cœur de tous les dispositifs humains et techniques qu'elle propose,
- considère que la personne en situation de handicap est un citoyen ordinaire,
- affirme que tout être humain, quels que soient la nature et le degré de la déficience dont il souffre, est un être de culture qu'elle se doit d'aider, à se construire par l'éducation,
- estime que l'environnement accessible et accueillant doit l'être pour tous et ce, quelles que soient les déficiences
- revendique, au titre de l'égalité de tous les citoyens, la prise en charge financière intégrale par la collectivité publique des institutions et services qui assurent auprès des personnes en situation de handicap une véritable mission de service public.

Ces valeurs, inscrites dans le projet associatif de l'Entraide Universitaire, sont déclinées au travers les projets institutionnels de chaque établissement ou service et les projets individuels de chaque personne accompagnée.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S) propose un regard différent sur la situation de handicap et un accompagnement éducatif, médico-social, pédagogique tenant compte des différences et valorisant les potentialités de chaque personne. L'Entraide Universitaire plaçant la personne accueillie au cœur du dispositif de la prise en charge. Les Usagers et leurs représentants, les administrateurs et les professionnels, participent à son élaboration. Son action d'aide se situe toujours en relation avec le corps social : la ville, la famille, les entreprises, les voisins, les associations.

Le S.A.V.S. de l'Entraide Universitaire s'inscrit avec force dans une "démarche de réseau " et développe des partenariats institutionnels et sociaux avec les crèches, les PMI, l'Éducation Nationale, les hôpitaux, les secteurs de pédopsychiatrie, les CFA, la PJJ, l'ASE, les autres

associations médico-sociales, de formation professionnelle et d'éducation populaires, les associations sportives...

## I/ CHAMPS D'INTERVENTION, PUBLIC CONCERNE ET ORIGINE DES USAGERS

Ce service permet l'accompagnement de 12 personnes. Il est animé par une équipe de 2 personnes, d'un homme et d'une femme.

### Champs d'intervention

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) s'adresse aux personnes adultes handicapées des Hauts de Seine et des départements limitrophes. Ces personnes ont un statut de travailleur handicapé, reconnues par la M.D.P.H. qui notifie la durée d'Accompagnement S.A.V.S.

Certains Usagers proviennent des départements limitrophes des Hauts de Seine. Tous proviennent de l'Île de France.

### Public concerné et origine des Usagers

**La personne accueillie est un adulte en situation de handicap, orienté en ESAT par la CDAPH.**

Les personnes accompagnées viennent de foyer d'hébergement, du domicile familial ou du domicile personnel. Elles doivent avoir les capacités de vivre en milieu ordinaire avec un projet personnel.

C'est un majeur (jusqu'à 60 ans) qui travaille ou recherche un emploi en milieu protégé (ESAT ; Service d'Aide à l'Insertion Professionnelle, Entreprise Adaptée) ou en milieu ordinaire.

La personne accueillie est célibataire. Elle est reconnue dans ses choix relatifs à sa vie sociale, sa vie intime et sexuelle.

La personne accueillie est membre de la société civile et politique qui s'intègre dans la ville. A ce titre, elle a des droits et des devoirs.

En tant qu'individu singulier, la personne accueillie possède ses richesses personnelles mais rencontre des difficultés d'ordre intellectuel, pouvant être associées à d'autres types de handicaps. Ces difficultés nécessitent un accompagnement spécifique. Elle a droit à un accompagnement éducatif adapté au titre de la compensation de son handicap (loi du 11 février 2005).

### Admission

Les admissions sont examinées par l'équipe pluridisciplinaire et la Direction, avec avis médical, éducatif et accord des services compétents du département des Hauts de Seine. Seuls les candidats ayant une orientation en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale notifiée par la Maison Départementale pour la Personne Handicapée (MDPH) sont acceptés.

Le Service d'accompagnement est ouvert aux adultes des deux sexes, de plus de 18 ans ; l'admission devant toutefois intervenir avant l'âge de 60 ans. Une priorité d'admission est accordée aux ressortissants des Hauts de Seine.

Les admissions sont examinées par l'équipe pluridisciplinaire et la direction, avec avis médical, éducatif et accord des services compétents du département des Hauts de Seine et sont subséquentes à des décisions de la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel de la Maison Départementale pour la Personne Handicapée (MDPH) quant au principe et à la nature du placement.

#### Déroulement de l'admission

Une candidature est envoyée par un établissement, la personne elle-même ou une famille et /ou représentant légal.

La candidature est examinée par 1/ la Direction ; 2/ la psychologue et/ou le psychiatre  
3/l'équipe éducative

Si la candidature est non retenue, un courrier de refus est adressé au demandeur.

#### Si la candidature est retenue :

Un rendez vous est proposé pour un entretien avec la personne concernée et son représentant légal et/ou une personne de sa famille.

La personne rencontre lors de ce rendez-vous :

- 1/la psychologue et/ou le psychiatre
- 2/le Directeur
- 3/ un membre de l'équipe éducative (si possible le futur référent)

Une visite de l'établissement est organisée.

Une réunion pluridisciplinaire est organisée dans les meilleurs délais afin de valider ou de rejeter la candidature.

Si la candidature est refusée un courrier de refus est envoyé au demandeur.

#### Si la candidature est acceptée :

Un dossier d'admission est envoyé avec un courrier de confirmation de candidature et la date possible d'accueil.

Le dossier de candidature complet est envoyé par l'intéressé.

Dès réception du dossier, un rendez-vous d'admission est organisé avec la direction. Lors de ce rendez-vous les modalités de fonctionnement ainsi que le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement, sont lus, expliqués et remis au candidat.

Le contrat de séjour est lu, expliqué et signé lors de ce rendez-vous.

L'accueil du candidat est organisé.

A la fin de la période d'essai (2 mois obligatoires) une réunion d'admission pluridisciplinaire finalise l'acceptation ou non du candidat.

Un bilan est effectué avec rendez-vous avec l'intéressé et/ou sa famille et/ou son représentant légal.

Le candidat peut refuser son maintien.

#### Pièces à fournir par le candidat lors de la remise du dossier d'admission :

- demande signée de l'intéressé ou du tuteur légal,
- décision de la MDPH,
- prise en charge de l'aide sociale du département d'origine,
- dossier médical et social.

## II/ LE PERSONNEL

Le personnel est tenu au secret professionnel.

Deux personnes sont les référents du S.A.V.S un homme et une femme à mi-temps chacun qui sont sous la responsabilité de la Direction.

Une psychologue et un psychiatre répondent aux besoins ponctuels des Usagers sur demande de la Direction.

Un organigramme est en pièce jointe.

Des actions de formation permanente individuelles et collectives internes ou externes, sont effectuées chaque année

L'équipe pluridisciplinaire adapte une prise en charge individuelle, par le biais de référent, dans la limite des moyens de l'établissement et dans le respect de l'éthique tout en étant guidé par les bonnes pratiques professionnelles, à savoir, confidentialité, déontologie, bientraitance,...

Le Direction met en place un suivi et une prise en charge tout au long de l'année, 24h / 24h, 365 jours par an, assuré par un éducateur référent ou un professionnel de permanence et par la mutualisation des moyens du complexe.

## III/ LES LOCAUX

Le S.A.V.S. de Villeneuve-la-Garenne gère 6 appartements situés :

- 1 rue Paul Lénine 93450 l'Île Saint Denis,
- 1 square Paul Claudel 92390 Villeneuve-la-Garenne,
- 2 square Paul Claudel 92390 Villeneuve-la-Garenne,
- 47 avenue de Verdun 92390 Villeneuve-la-Garenne,
- 3 place André Malraux 92390 Villeneuve-la-Garenne.

Les locaux administratifs sont sur le site du complexe de Villeneuve-la-Garenne situé au 36 avenue Georges Pompidou 92390 Villeneuve-la-Garenne.

## IV/ LES OBJECTIFS GLOBAUX

Nous essayons de favoriser l'évolution des Usagers, leur épanouissement, ainsi que leur autonomie sociale et professionnelle, compte tenu de leurs difficultés.

Pour ce faire il s'agit :

- d'offrir les meilleures conditions d'hébergement possibles sur tous les plans,
- d'accroître leurs possibilités d'autonomie,
- de maintenir les acquisitions,
- de développer leur potentiel évolutif,
- de développer leurs connaissances,
- de leur permettre d'accéder à certains apprentissages,
- de favoriser un mieux être.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale a pour objectif essentiel de permettre à des personnes handicapées de s'intégrer dans le tissu social au même titre que tout citoyen. Il doit viser à donner la possibilité aux personnes suivies d'acquérir une autonomie suffisante pour tenter de se détacher progressivement du soutien qui leur est apporté et ce, pendant la prise en charge.

Tous ces objectifs permettront de développer leurs potentialités tant sur les plans intellectuels, affectifs que corporels, ainsi que de plus grandes capacités à s'intégrer dans la société. Les objectifs sont inhérents à l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'Usager.

## V/ LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

### A) Les objectifs éducatifs et d'animation

Un accompagnement dans diverses activités permet l'élargissement de la vie socio-culturelle et sportive.

Il s'agit :

- d'intégrer les règles de vie,
- de permettre l'exercice de responsabilité par les résidants,
- de stimuler chaque personne sur des événements de la vie courante,
- d'aider à l'acquisition de l'hygiène,
- de travailler sur l'image de soi,
- d'organiser et soutenir des activités manuelles d'apprentissage pratique,
- de développer les activités de socialisation,
- de mettre en œuvre des évaluations des activités effectuées par chaque personne,
- d'aider l'Usager à affronter les nouveautés et les changements.

Le projet individualisé fait parti intégrante de ces objectifs. En effet, il définit les objectifs individuels, les moyens et activités pour leur réalisation avec des évaluations périodiques (cf. pièce jointe). Il est mis à jour une fois par an. Son évaluation régulière permet la modification des objectifs et moyens en fonction des capacités évolutives du résidants et de ses attentes.

Ce contrat individualisé s'inscrit dans le contrat de séjour. La discussion, la retransmission et l'échange sont privilégiés.

Les aspects liés à la sexualité sont abordés compte tenu de l'évolution psycho-affective de chaque Usager.

## B) Les objectifs professionnels

- ✚ Le maintien dans son travail, et pour ce faire un suivi est effectué en liaison avec son établissement professionnel dans lequel est l'Usager.
- ✚ La prise de conscience des exigences d'un monde de travail et la nécessité pour eux d'en accepter les règles, afin d'acquiescer une autonomie.

## C) Les objectifs thérapeutiques

- Médical

Les soins consistent dans des thérapies médicamenteuses et thérapies verbales effectuées avec le psychiatre et la psychologue de l'établissement ou extérieurs à celui-ci.

Il faut poursuivre la mise en place des actions de prévention et de dépistage des maladies et des conduites à risque (M.S.T., grossesse non désirée, obésité, tabac, alcool, drogue...) ainsi qu'une éducation à la santé adaptée aux personnes en situation de handicap.

Un partenariat est mis en place avec tous les psychiatres et /ou médecins référents extérieurs responsables des traitements des résidents.

Les moyens d'actions se situent au niveau de consultations systématiques de médecins généralistes ou spécialistes, de la mise à jour des vaccinations, des régimes. Les mêmes moyens sont mis en place pour l'éducation à la santé. (*médical*)

Il s'agira de définir avec chaque résident des objectifs concernant son état de santé et la mise en place d'un contrat d'objectifs. Les besoins sont la prise en charge de la formation du personnel (geste d'urgence, secourisme...). (*personnel*)

- Psychologique

La psychologue clinicienne effectue des entretiens de soutien et anime des groupes de parole.

Le médecin psychiatre et la psychologue clinicienne ont des objectifs thérapeutiques spécifiques en complémentarité avec l'ensemble de l'équipe.

Compte tenu de leurs rôles, le médecin psychiatre et la psychologue effectueront des entretiens cliniques afin de mieux cerner la problématique ainsi que la dynamique familiale, sociale ou professionnelle dans laquelle ils évoluent.

Des groupes de paroles avec des familles et/ou des résidents sont mis en place. Ces groupes ont pour but de libérer la parole, l'expression du ressenti et rompre un certain isolement.

Les objectifs d'un projet thérapeutique consisteront en une écoute et une observation régulière du résident afin de répondre à ses interrogations, de soutenir ses efforts pour la poursuite de sa

prise en charge. L'évaluation psychologique est possible grâce à différents outils spécifiques tels que : l'entretien clinique, les tests, le dessin...

Aussi, les moyens pour la réalisation d'un projet thérapeutique seront nécessairement une collaboration étroite avec l'ensemble de l'équipe.

La prise de conscience des difficultés du résidant dans tel ou tel domaine permettra de l'orienter vers le professionnel le plus à même de l'aider.

Les entretiens individuel et avec sa famille sont un outil majeur, parfois simplement l'occasion de donner une valeur à la parole du résidant. Ceux-ci s'intègrent dans le projet individualisé.

## VI/ LES ACTIONS DU S.A.V.S.

Le S.A.V.S. met en place des actions auprès des accompagnés pour soutenir et encourager chacun vers :

- une meilleure compréhension du milieu ordinaire,
- une appropriation légitime de son insertion,
- l'accomplissement de ses projets personnels.

Il s'agit :

- ✚ de démystifier le handicap et veiller au respect mutuel,
- ✚ de favoriser l'insertion dans le tissu social,
- ✚ de favoriser les liens sociaux,
- ✚ d'actions auprès des partenaires sociaux pour coordonner les mises en œuvre de projet individualisé et construire un travail en réseau afin de développer le lien social,
- ✚ de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

Pour ce faire, l'éducateur remet à chacun un livret d'accueil pour une présentation du S.A.V.S., des droits de la personne, une présentation de l'Entraide Universitaire et un règlement de fonctionnement pour l'organisation du SAVS, droits et devoirs des Usagers...

Un Projet individuel est élaboré à l'arrivée de l'Usager et évalué régulièrement.

### L'accompagnement individualisé

Ce service a pour mission d'assurer un accompagnement individualisé par un projet inscrit dans la durée, d'aider à l'autonomie (logement, budget, tâches ménagères, démarches administratives), de créer un environnement favorable à l'insertion sociale et professionnelle de la personne en mobilisant les acteurs et éventuellement les partenaires locaux.

Les Usagers, vivent en groupe de deux personnes par appartement, accompagnées et supervisées par une équipe éducative. Chaque personne peut y trouver un lieu de vie répondant à ses attentes

et ses projets, lui permettant d'évoluer à sa pleine mesure au sein de l'institution et développer ainsi son projet d'autonomie et d'intégration dans la Société.

#### **Se développer :**

- Bénéficier d'une intimité dans son milieu, par ses compétences, par son talent.
- Vivre en ville, profiter d'un immense parc.
- Gérer la vie quotidienne seul, ensemble ou avec l'éducateur.

#### **S'installer :**

- Trouver sa maison, être en relation avec les autres.
- Accueillir, s'écouter, dialoguer.
- Fêter, découvrir, apprendre, se rencontrer.
- Faire des choix en accord avec ses besoins et ses aspirations.

#### **Se socialiser :**

- Apprendre à vivre avec les autres et à poser des choix d'adulte sur les divers aspects de son existence.
- Avoir son appartement, sa chambre, en faire respecter le caractère privé.
- Disposer de budgets pour acquérir le nécessaire : nourriture, vêtements, information.
- Etre citoyen et participer à la vie culturelle, économique et sociale.
- Trouver son épanouissement dans le respect bien compris de l'autre et de soi-même.

Les appartements offrent aux Usagers des formules d'accueil diversifiées répondant à des besoins variés.

## VII/ LES DIFFERENTES REUNIONS

Quatre réunions sont organisées afin d'assurer la cohérence de l'accueil des résidents. Celles-ci permettent alors une prise en charge globale partant d'éléments généraux institutionnels jusqu'au suivi individualisé.

- Réunions des cadres :

Ces réunions hebdomadaires concernent la direction (directeur, directeur adjoint, adjoint technique), le chef de service, le psychiatre et la psychologue. Elles auront pour objectif d'informer sur la vie institutionnelle, la santé des Usagers, la concertation avec les familles, les rencontres extérieures et la vie dans l'établissement. Tous les aspects organisationnels et les problématiques rencontrées peuvent être abordés.

- Réunion de synthèse :

Elles ont lieu tous les jeudis de 14h00 à 16h00. Hebdomadaires, ces réunions permettent :

1. Le suivi des prises en charge,
2. l'étude des problématiques abordées afin de prendre le recul nécessaire à l'action,
3. d'étudier les candidatures aux admissions,
4. d'élaborer les projets individualisés adaptés en fonction des besoins et des capacités et des attentes de chacun. Leur mise en place s'accompagne d'une périodicité des évaluations. Dans le cadre de ce projet individualisé, un contrat d'objectifs est établi si nécessaire avec le moniteur référent et l'Usager.

5. l'appréhension de la dynamique relationnelle : par des réflexions, nous élaborons des conduites à tenir en fonction des particularités inhérentes à chacun. Il s'agit de recentrer les différentes attitudes éducatives autour du projet individualisé inhérentes au projet d'établissement. Nous évaluons périodiquement l'évolution des prises en charge.

Cette réunion a pour objectif de réunir toutes les informations concernant un Usager afin d'évaluer ses progressions ou régressions par rapport au projet initial et les souhaits que ce dernier avait émis. Les moniteurs référents rencontrent le Usager peu avant la synthèse afin qu'il exprime ses attentes futures.

La psychologue clinicienne et le psychiatre apportent leurs éclairages afin de faciliter la compréhension d'une situation individuelle ou familiale ainsi que la prise de distance qu'exige tout accompagnement éducatif. La psychologue clinicienne et le médecin psychiatre interviennent sur la dynamique travailleurs sociaux - usagers et participent à l'élaboration d'hypothèses de travail ainsi qu'à la formulation du projet professionnel individualisé.

- Réunions de coordination :

Elles ont lieu le jeudi de 15h à 16h. Elles permettent d'aborder tous les aspects liés à la mise en œuvre des décisions prises en réunion de synthèse. Par exemple : suivi des démarches à effectuer, la mise en place des activités...

- Réunions institutionnelles :

Elles peuvent avoir lieu une fois par an ou plus si nécessaire. D'une durée de deux heures ou d'une demi-journée, elles ont pour objet les questionnements institutionnels liés aux objectifs et à leur mise en place. Elles permettent d'approfondir l'articulation théorico-pratique inhérente à l'acte éducatif.

Un temps spécifique à l'intérieur des réunions a pour objet l'abord des non-dits dans le cadre d'une déontologie spécifique indispensable à ce type de réunions. Elles permettent que les conflits éventuels puissent trouver une issue maturante.

## VIII/ LES ACTIVITES

Les activités permettent un développement, une découverte et/ou un maintien des acquis. Dans un classeur, chaque activité est décrite dans des « fiches d'activité » sur lesquelles sont définis les encadrants, le nombre de participants, les objectifs, les moyens et le budget nécessaires à l'activité référencée. (cf. exemple de fiche d'activité)

## IX/ LE SERVICE SOCIO-EDUCATIF

Pour le suivi des dossiers, cela nécessite, à différents niveaux, des contacts téléphoniques ou écrits avec les différentes administrations (MDPH, CAF, CPAM,...) pour notamment anticiper les démarches souvent longues (renouvellement de prise en charge, notification, AAH,...) en collaboration avec les familles et/ou tuteurs, curateurs. Ce service est assuré par l'équipe éducative supervisée par le chef de service.

## X/ UN TRAVAIL EN PARTENARIAT

Un travail avec des partenaires extérieurs est indispensable pour assurer une prise en charge adaptées et continue du résidant. Nous avons de nombreuses relations partenariales et notamment les CMP, le corps médical, le CCAS de la ville, la mairie, AGEKANONIX, etc., que un réseau socioculturel tel que des associations culturelles, le Lion's Club, Kiwanis, etc.

## XI/ CONFIDENTIALITE

Afin d'assurer la confidentialité de chacun, des procédures d'accès aux différents dossiers (de l'établissement, des salariés, des usagers) ont été mis en place.

## XII/ LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Les réunions sont au nombre minimum de trois par ans. Ces réunions permettent aux représentants des travailleurs, des familles, des équipes éducatives, de la Commune et de l'Association gestionnaire d'être associés aux projets de l'établissement et à son fonctionnement.

## XIII/ PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

Une grande vigilance est exercée afin de prévenir toute éventuelle forme de maltraitance. La maltraitance est un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnelle ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. La personne accueillie dans notre établissement est une personne vulnérable. Son âge, la séparation d'avec ses proches, sa culture, ses difficultés de compréhension et/ou d'expression, sa pathologie, peuvent affecter ses capacités à se défendre.

Le personnel s'engage à :

- ✚ adopter en toute circonstance une attitude professionnelle et distanciée,
- ✚ prendre appui sur le travail en équipe, facteur essentiel de la prévention de la maltraitance,
- ✚ agir dans le cadre des responsabilités confiées et le respect de la fonction de chacun,
- ✚ adopter un comportement et un langage adaptés au travail,
- ✚ respecter les protocoles de prise en charge,
- ✚ mener tout dialogue avec patience et douceur,
- ✚ faire preuve du plus grand respect pour la pudeur et la dignité de la personne accueillie,
- ✚ avertir sans délai la hiérarchie de tout acte, attitude ou propos déplacés,
- ✚ respecter la culture et l'histoire familiale de la personne accueillie.

L'établissement met tout en œuvre afin de lutter contre la maltraitance. Pour ce faire des informations régulières, dans le cadre de réunions de coordination, sont données. Pour chaque

incident de maltraitance, les familles et tuteurs sont informés et l'acte est signalé aux autorités compétentes et les mesures nécessaires sont prises.

## CONCLUSION

Ce projet a pour but l'évolution intellectuelle, psycho affective des résidants de notre Service d'Accompagnement à la Vie Sociale avec leur maintien dans la société par l'acquisition de plus grandes capacités d'autonomie selon les capacités de chacun.

Le projet d'établissement est révisé à chaque évaluation interne, changement de population, d'orientation et/ou nouvelles compétences des professionnels, avec une périodicité maximale de 5 ans.

## ANNEXES

## Fiche d'activité :

### Réalisation et dégustation d'un repas

**Qui :** Pour les Usagers qui souhaitent y participer. Un groupe de 5 à 6 personnes (cela dépend aussi de la recette envisagée).

**Quoi :** Préparer l'ensemble d'un repas équilibré (entrée, plat, dessert) avec un petit budget, puis le déguster.

**Quand :** Vendredi soir ou samedi midi

**Où :** Dans la cuisine du Foyer.

**Matériel :** four, plaques électriques, robots électriques...

**Objectifs :**

- Gérer une somme d'argent pour l'achat des produits nécessaires. Pouvoir respecter la liste des courses et repérer les différentes denrées.
- Faire une approche avec le domaine de la restauration à travers des bases simples.
- Elargir la connaissance et la compétence de chacun par la réalisation de mets diététiques et peu chers.
- Eveiller le sens du goût.
- Prendre connaissance des règles de sécurité et d'hygiène à respecter dans une cuisine.
- Pouvoir se limiter aux recettes et se cadrer à travers les différentes étapes à suivre.
- Savoir prendre des initiatives et être créatif.
- Créer du lien dans l'équipe, en réalisant un repas grâce à l'apport de chacun.
- Prendre du plaisir et se détendre.
- Prendre de l'assurance et confiance en soi.
- Passer un moment convivial autour d'un bon repas.

**Déroulement :**

1. Les Usagers qui veulent y participer s'inscrivent sur une liste en début de semaine.
2. Elaboration du menu, avec conseils diététiques.
3. Courses : accompagnement de la totalité des Usagers qui doivent respecter l'achat des produits qui figurent sur la liste et qui se sont chargés de leur paiement.
4. Retour des courses, lavage des mains, inventaire des denrées nécessaires.
5. Répartition des différentes tâches entre les participants, suivi des recettes et création.
6. Cuisson.
7. Les participants dressent la table.
8. Déroulement du repas.
9. Vaisselle et nettoyage.

**Coût :** environ 60 Euros, maximum.